



Le 24 Mars 2023

**Date de publication**

Le 24 Mars 2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

**Etaient présents** : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : HUBERSON Marie-Pierre, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

**OBJET : 2023 -7.1 - 20 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - FRICHE INDUSTRIELLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 2) Lui, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT FRICHE	2023	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	931801.82	925801.82
RESULTAT REEL		-6000
REPORT N-1		34057.22
RESULTAT CUMULE		28057.22

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	650801.82	931801.82
RESULTAT REEL		281000
REPORT N-1		0
RESULTAT CUMULE	0	281000
RESTE A REALISER	0	0
Besoin de financement = affectation		0

2)-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3)- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4)- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à 11 Pour, Monsieur le Maire s'abstient.

En Mairie, le 12 Avril 2023

Le Maire

Hubert LECARPENTIER

